

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant CENTRE D'ANIMATION L'ARC-EN-CIEL	Numéro de permis 2003892	Date d'inspection Le 04 novembre 2021	
Nom de l'établissement Garderie Acamie		Numéro de téléphone (506) 727-6737	
Adresse 295 boulevard St-Pierre Ouest Caraquet NB E1W 1B7			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Sylvie Richardson		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

Lors de ma surveillance pendant le temps du dîner le ratio enfants-personnel est maintenu.

- Les dossiers des incidents des enfants sont complets et fait régulièrement.
- Le matériel intérieur est varié et en quantité suffisante pour tous les enfants présents, de plus sont gardés propres et en bon état.
- Les médicaments sont rangés sous clé et sont hors de la portée des enfants.

Lors de ma surveillance, les enfants entraient de l'extérieur, j'ai pu observer la préparation pour le dîner. Lavage des mains, lecture en attendant le dîner et le dîner.

Les enfants étaient organisés et calment.

original signé par
Sylvie Richardson

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 04 novembre 2021

Date

original signé par
Micheline Landry

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 04 novembre 2021

Date